


YVRÉ L'ÉVÊQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION



 Plan Local d'Urbanisme

 Commune d'Yvré l'Évêque

 Dossier d'APPROBATION

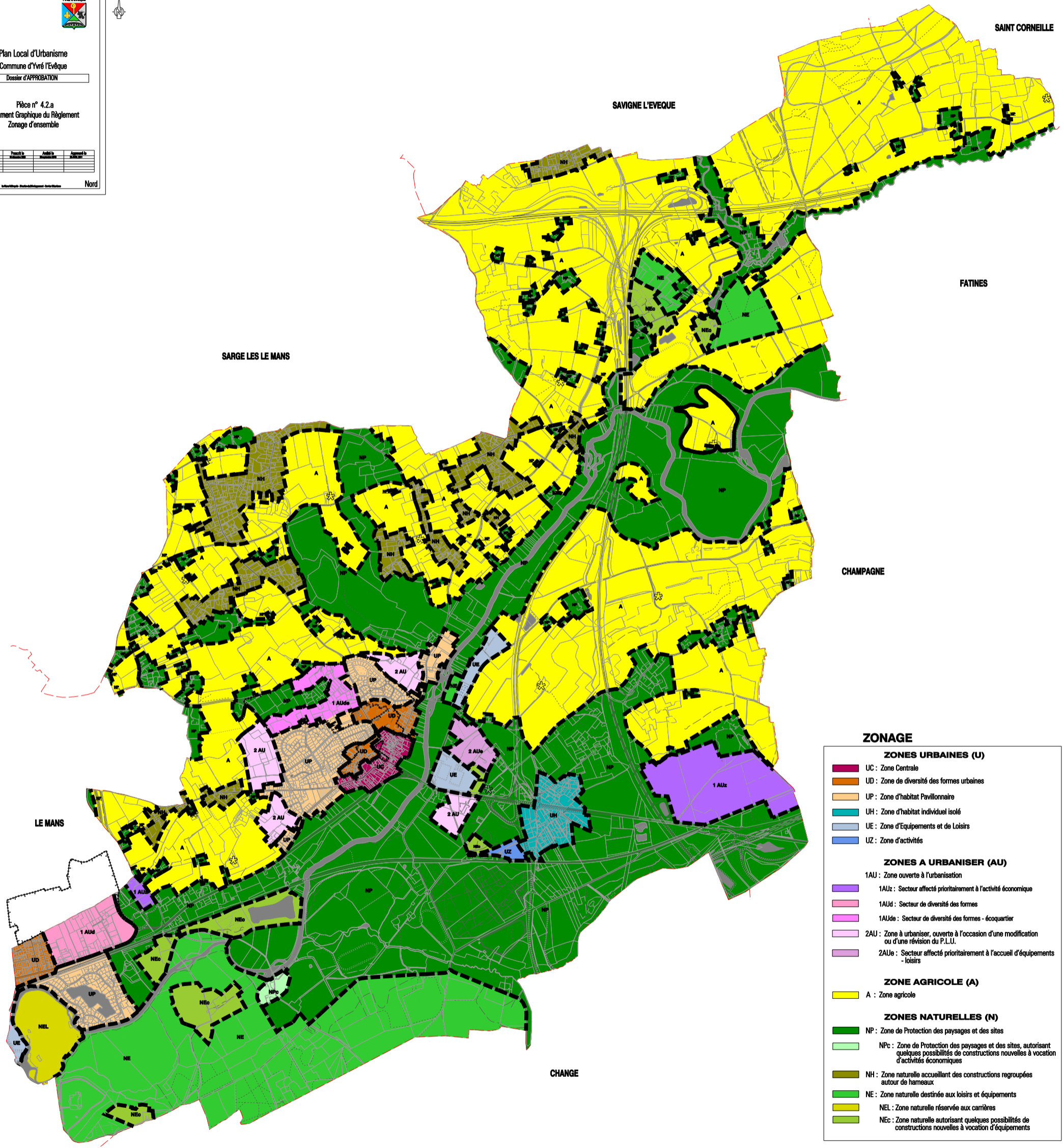
 Pièce n° 4.2.a

 Document Graphique du Règlement

 Zonage d'ensemble

PLU	Projet de	Adopté le	Approuvé le
Modifié	Présenté	2011	2011

 Nord



ZONAGE

ZONES URBAINES (U)

- UC : Zone Centrale
- UD : Zone de diversité des formes urbaines
- UP : Zone d'habitat Pavillonnaire
- UH : Zone d'habitat individuel isolé
- UE : Zone d'Équipements et de Loisirs
- UZ : Zone d'activités

ZONES A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone ouverte à l'urbanisation
- 1AUz : Secteur affecté prioritairement à l'activité économique
- 1AUd : Secteur de diversité des formes
- 1AUde : Secteur de diversité des formes - écoquartier
- 2AU : Zone à urbaniser, ouverte à l'occasion d'une modification ou d'une révision du P.L.U.
- 2AUe : Secteur affecté prioritairement à l'accueil d'équipements - loisirs

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONES NATURELLES (N)

- NP : Zone de Protection des paysages et des sites
- NPc : Zone de Protection des paysages et des sites, autorisant quelques possibilités de constructions nouvelles à vocation d'activités économiques
- NH : Zone naturelle accueillant des constructions regroupées autour de hameaux
- NE : Zone naturelle destinée aux loisirs et équipements
- NEL : Zone naturelle réservée aux carrières
- NEc : Zone naturelle autorisant quelques possibilités de constructions nouvelles à vocation d'équipements